

La taxe d'habitation écologique pour un développement durable

22 août 2020

Pour beaucoup de gens, les émissions grises des logements sont **la plus grande source de CO2**. Une politique climatique équilibrée y prêtera attention.

La taxe d'habitation n'est pas axée sur les émissions grises des nouveaux bâtiments, mais sur **l'utilisation efficace des maisons existantes**. Moins il y aura d'appartements inoccupés ou mal utilisés, moins il faudra en construire de nouveaux.

Nous constatons avec soulagement que l'énergie nécessaire pour faire fonctionner les maisons diminue. **Le photovoltaïque, l'isolation, la ventilation de confort, etc.** progressent bien. La politique climatique est fructueuse dans ce domaine et peut de plus en plus se concentrer sur l'énergie grise des bâtiments résidentiels.

La taxe d'habitation doit être prélevée de telle manière que **les recettes fiscales restent inchangées**. La taxe d'habitation garantit que chacun paie une taxe appropriée sur sa consommation du logement. Cela permet de promouvoir l'équité, de sensibiliser à la politique climatique et de réduire les gaz à effet de serre.

Taux d'imposition 5 %

- Avec un prélèvement de 5 % sur les revenus locatifs et l'exonération des revenus locatifs de l'impôt sur les bénéfices, les loyers restent inchangés.
- Avec un prélèvement de 5 % sur le loyer imputé*, le revenu fiscal d'un appartement en propriété est identique au revenu fiscal d'un appartement locatif comparable. (*CH : valeur locative)



Comparaison avec les objectifs de développement durable

(17 sustainable development goals for 2030)



10.4 : Adopter des mesures de politique fiscale pour plus d'égalité : la taxe d'habitation garantit que chacun paie des taxes similaires sur sa consommation du logement. Les recettes fiscales provenant de la location de logements, de l'accession à la propriété et des coopératives de logement seront comparables.

Si la taxe d'habitation devient une norme européenne, elle aura un effet unificateur. Elle renforcera la confiance entre les contributeurs nets et les bénéficiaires nets.



11.6 et 11.b : Réduire la pollution environnementale par habitant et accroître l'efficacité des ressources : la taxe d'habitation permet de lutter contre le gaspillage des logements. Plus le logement est utilisé efficacement, plus les ressources consommées sont bénéfiques et plus l'impact environnemental par habitant est faible. Il convient d'éviter la surconsommation de l'espace vital.



12.8 : Sensibilisation à un mode de vie durable en harmonie avec la nature : la taxe d'habitation nous sensibilise à percevoir le logement comme une consommation. Nous reconnaissons : Mieux nous utilisons le logement, plus notre empreinte écologique est faible et plus la taxe d'habitation est faible.



13.2 : Intégrer les mesures de protection du climat dans la politique nationale : Grâce à la taxe d'habitation, les émissions grises des bâtiments résidentiels existants sont prises en compte dans la politique climatique. Comme il s'agit de l'une des plus grandes sources de CO₂, c'est logique.

Les propriétaires et les entreprises de construction ne sont que partiellement responsables des émissions grises des nouveaux bâtiments. Ce sont principalement les occupants qui bénéficient d'un logement. Plus la consommation de son logement est faible, moins les dégâts climatiques sont importants.

Les générations suivantes nous en seront reconnaissantes.

Taxe d'habitation...

... parce que l'équité a un prix